

Surveillance de la Varicelle

| MARTINIQUE |

Le point épidémiologique — N° 01 / Semaine 2011-15

Surveillance des cas cliniquement évocateurs

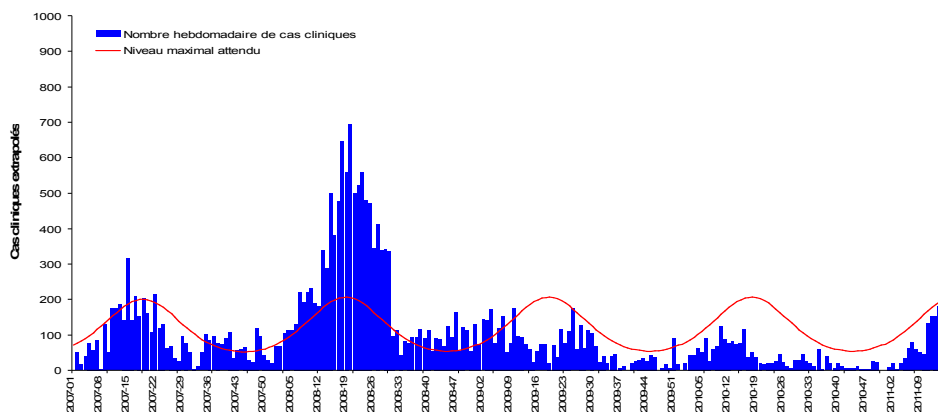
Le nombre de cas de varicelle, vus en consultation de médecine de ville à régulièrement augmenté depuis la mi-mars (S 2011-11). Au cours de la deuxième semaine d'avril (S 2011-15), la valeur maximale attendue pour la période a été largement dépassée avec 400 consultations estimées*, contre 200 attendues (Figure 1).

La même tendance est observée avec le nombre de visites pour varicelle réalisées par SOS-Médecins, avec depuis début avril, 11 à 15 visites hebdomadaires, contre une à deux attendues au cours de cette période (Figure 2).

*Le nombre de cas cliniques est une estimation pour l'ensemble de la population martiniquaise du nombre de personnes ayant consulté un médecin généraliste pour un syndrome clinique évocateur de varicelle. Cette estimation est réalisée à partir des données recueillies par le réseau des médecins sentinelles.

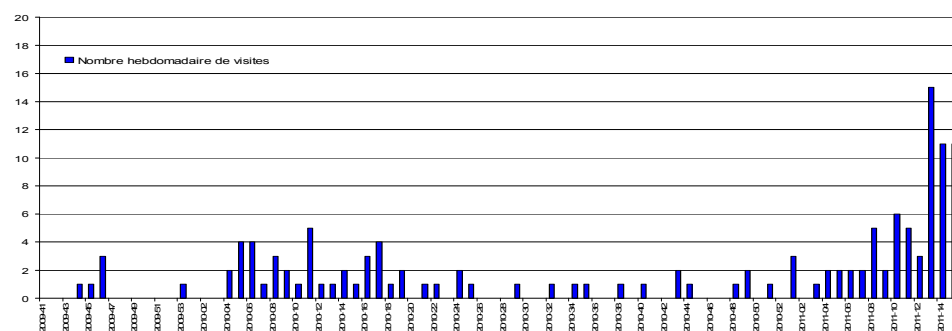
| Figure 1 |

Nombre hebdomadaire des cas cliniquement évocateurs de varicelle, Martinique, mai 2006 à avril 2011



| Figure 2 |

Nombre hebdomadaire de visites médicales pour varicelle réalisées par SOS Médecins, Martinique, octobre 2009 à avril 2011



Analyse de la situation

Les données de surveillance issues du réseau de médecins sentinelles et de SOS-Médecins confirment que la Martinique connaît actuellement une forte recrudescence de cas de varicelle. Depuis la mi-mars, environ 1000 personnes ont contracté la maladie.

Rappels :

La varicelle est une infection virale généralement bénigne. Elle se manifeste principalement par une éruption reconnaissable par les petites vésicules qu'elle entraîne. Elle peut être grave chez le sujet fragile ayant un déficit immunitaire ou pour l'embryon d'une femme enceinte non immunisée. Elle est en général plus sévère chez l'adulte que chez l'enfant. Il existe un vaccin contre la varicelle qui, en France, n'est pas recommandé en routine chez l'enfant en bonne santé, mais réservée aux personnes exposées ou/et à risques d'infections sévères. Dès connaissance d'un cas de varicelle dans une collectivité, il est recommandé aux enfants immunodéprimés, aux femmes enceintes et aux adultes qui n'ont pas fait la maladie ayant été en contact avec la personne malade, de consulter rapidement leur médecin traitant.